

 <p>Département Psychologie sociale, du travail et des organisations</p> <p>UNIVERSITÉ TOULOUSE Jean Jaurès</p>	Relevé de Décision du Conseil de Département PSTO du 07/07/2025
--	---

Présent.e.s: Nathalie Bardouil, Alexis Leblanc, David Vaidis, Anastasia Passemard
membres ayant donné procuration : Sandrine Croity-Belz et Marie-Pierre Souyri à A. Leblanc, Maja Becker et Céline Launay à D. Vaidis Alice Delicourt et Isabelle Faurie à N. Bardouil, Malaury Dautel et Audrey Jubinville à A. Passemard
Membres de droit non votant : Marie-Pierre Cazals, Directrice du Département, Hélène Pierron, Secrétaire du département

Ordre du jour :

1. Approbation des Relevés de décision des 20/01/2025 et 07/04/2025
2. Licence Professionnel
3. Campagne d'emploi 2026 : Vote

1. Vote des Relevés de Décision du 20/01/2025 et du 07/04/2025

(RD envoyés au préalable aux membres du conseil)

La directrice soumet les RD au vote :

Votants 12	NPPV 3	ABS	CONTRE	POUR 9
------------	--------	-----	--------	--------

Les RD du 20/01/2025 et du 07/04/2025 sont adoptés à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

2. Apport d'éléments sur la Création de la Licence professionnelle (vote)

Lors du conseil de département PSTO du 26 novembre 2024, l'ensemble des votants (9) s'est prononcé en faveur de la création d'une licence professionnelle pour la Formation des Intervenants sociaux impliqués dans l'accueil et l'accompagnement des Migrants (Mention : Intervention sociale ; accompagnement de public spécifiques).

Après une série d'échanges récents entre Jacques PY (porteur du projet) et la VP CFVU, les VP SOFI et Moyens, ainsi qu'avec plusieurs interlocuteurs de la ForCo et de l'UFR, le projet est de créer, dans un premier temps, cette LP exclusivement en formation continue sur l'année civile 2026-2027 de manière à répondre sans plus tarder à la demande du terrain. Le conseil du département PSTO avait donc voté à nouveau le 7 avril 2025 et l'ensemble des votants (10) s'est prononcé à nouveau pour ce projet.

Cependant, après vérification auprès des instances de l'Université, il manquait un élément principal à savoir la **dénomination du Parcours** dans les documents inhérents à la création de cette Licence professionnelle. Ce dernier s'intitule « Accueil et Accompagnement des demandeurs d'asiles ». C'est ce dernier élément qui est soumis au vote aujourd'hui :

Votants 12	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 12
------------	------	-----	--------	---------

Les élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s ont adopté à l'unanimité la dénomination du parcours.

3. Campagne d'emploi 2026

Suite aux discussions de l'AG du 30 juin 2025 et après rédaction et vérification des fiches argumentaires, la Directrice du Département soumet au vote l'ensemble des demandes :

- Un poste de MCF en Psychologie du Travail et des Organisations
- Un poste MCF en Psychologie Sociale
- Un poste de PAST
- Deux services d'ATER

Votants 12	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 12
------------	------	-----	--------	----------------

L'ensemble des demandes est adopté à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

Après rédaction et vérification auprès des Conseiller.es, chaque argumentaire pour chaque poste est soumis individuellement au vote :

I Un poste de MCF en Psychologie du Travail et des Organisations, Laboratoire « Psychologie de la Socialisation - Développement et Travail » (E.A. 1697), Axe 1 « Psychologie sociale du travail et des organisations - Interdépendance des milieux de vie ». (Poste libéré par la promotion d'Isabelle Faurie). Logique de maintien des forces existantes

Votants 12	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 12
------------	------	-----	--------	----------------

La fiche argumentaire pour le poste de MCF en Psychologie du Travail et des Organisations **est** adoptée à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

I Un poste MCF en Psychologie Sociale, laboratoire CLLE (UMR 5263), équipe de recherche « Cognition en Situations Complexes ». Logique de renforcement de l'existant

Votants 12	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 12
------------	------	-----	--------	----------------

La fiche argumentaire pour le poste de MCF en Psychologie Sociale **est** adoptée à l'unanimité **des** élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

I Un poste de PAST (en prévision de la fin de contrat du poste PAST actuel). Rattachement à l'un des deux laboratoires associés au département :

- Laboratoire de psychologie de la socialisation - développement et travail – LPS-DT (EA 1697)
- Laboratoire cognition, langues, langage, ergonomie – CLLE (UMR 5263)

Logique de soutien de la professionnalisation des étudiants

Votants 12	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 12
------------	------	-----	--------	----------------

La fiche argumentaire pour le poste de PAST **est** adoptée à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

I Le département de Psychologie Sociale du Travail et des Organisations (PSTO) bénéficie, jusqu'à cette année 2024-2025, de 2 supports pérennes à plein temps d'ATER. **Le département souhaite que le recrutement de 2 « services » d'ATER soit maintenu soit sous la forme d'un poste ETP + 2 demi-postes ou bien sous la forme de 2 postes ETP.** Conformément à la politique du CSQ de l'UFR de psychologie, le département préfèrerait qu'un des 2 temps plein donne lieu à 2 contrats à mi-temps pour soutenir le vivier de doctorant.e.s en fin de thèse des 2 laboratoires associés au département : LPS-DT et CLLE.

Logique de maintien des forces existantes

Votants 12	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 12
------------	------	-----	--------	----------------

La fiche argumentaire pour les demandes d'ATER **est adoptée à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.**

Séance levée à 12h30

Relevé de décision établi par Marie-Pierre CAZALS

